

POSTULAT

Auteur	Alexandre Dubuis, Les Verts, Aurelian Mascitti, Les Verts, et Sylvie Masserey Anselin, PLR
Objet	Harcèlement scolaire: bénéficions de l'expertise des programmes qui ont fait leurs preuves?
Date	11.03.2019
Numéro	3.0454

Dans le cadre d'une enquête de prévalence du harcèlement entre pairs, conduite par l'Institut universitaire Kurt Bösch et la Haute école pédagogique du Valais en 2012, avec le soutien du Service de l'enseignement de l'Etat du Valais (N=4000 élèves des degrés 7-8H), il a pu être mis en évidence que 5 à 10% des élèves de ces degrés étaient victimes de violences régulières dans le cadre de leur scolarité. Si quelques établissements scolaires ont depuis mis en œuvre des actions de prévention, il apparaît qu'une systématique d'intervention n'ait pu être établie au niveau cantonal.

Une enquête similaire est actuellement conduite par la HEP-VS, avec le soutien actif du Service de l'enseignement du DEF et la collaboration du Centre interfacultaire en Droits de l'Enfant de l'Université de Genève. Elle vise d'une part à comparer la situation actuelle avec celle qui prévalait en 2012 (taux de victimisation de harcèlement entre pairs des élèves valaisans de 10 à 15 ans (7H-10 CO)) et d'autre part à approfondir la compréhension de certains aspects du phénomène (formes prototypiques du harcèlement dans les petits degrés, liens avec le décrochage scolaire, etc.) dans l'optique de renseigner des programmes de prévention sensibles au contexte des classes, à l'âge et au sexe des élèves notamment.

Le deuxième volet de cette étude doit aussi permettre de définir les conditions nécessaires à la création d'une plateforme de coordination cantonale et de soutien destinée aux victimes, aux directions des écoles, aux enseignants, aux différents intervenants (médiateurs, psychologues, etc.) et aux parents, ainsi que d'établir un catalogue de mesures pour définir une politique globale et coordonnée de lutte contre le harcèlement telle que demandée par le postulat de notre collègue député Stéphane Ganzer en 2016.

Plusieurs études ont démontré les conséquences que le harcèlement a sur la santé des enfants concernés, ceux-ci sont notamment plus souvent confrontés à des troubles anxieux et dépressifs, à des pensées suicidaires ou à des passages à l'acte qui peuvent perdurer au-delà de la période scolaire.

Depuis les années 90, différents projets essayant de répondre à cette problématique ont été mis en œuvre dans différents pays. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'évaluation quant à leur efficacité. Il en ressort que si la plupart conduisent à une réduction des comportements, celle-ci est souvent faible voire inefficace.

Dans ce contexte, la Finlande a élaboré un programme anti-harcèlement nommé KIVA, qui a fait ses preuves et s'est déployé dans de nombreux pays (Estonie, Italie, Espagne, Grèce, Chili, USA...). Ce programme ne concentre pas son action exclusivement sur la victime ou sur l'harcéleur, mais travaille sur le contexte général. Il conjugue des actions universelles à caractère préventif et des actions ciblées dans les cas de harcèlement détecté.

Les études d'efficacité sur ce projet démontrent non-seulement une baisse des situations de harcèlement, mais a aussi des effets secondaires positifs sur l'ensemble des enfants concernés par le programme. En effet, les élèves touchés par le programme semblent présenter une amélioration de leur motivation et de leurs résultats scolaires, ainsi qu'un plus grand plaisir à se rendre à l'école.

Conclusion

L'école doit être un lieu où les élèves peuvent évoluer et apprendre en toute sécurité. Par le présent postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place du programme KIVA dans les écoles valaisannes afin de renforcer l'école et de permettre à toutes et tous les élèves d'apprendre et de grandir dans un environnement digne et respectueux de leur intégrité physique et psychique.